

A C H E M A , Action chèvres de Mado à Atar

Procès-verbal de l'assemblée générale du 8 octobre 2011

L'assemblée a lieu à 17 heures à l'Hôtel de la Gare à Montmollin.

Présidence : Amiod de Dardel, président

Sont présentes 27 personnes selon liste annexée.

Se sont excusés : Roberto de Munari, Olivier Toma, Jean-Paul et Julie-Maria Borel, Christine Roethlisberger, Doris Bassin, Anne-Christine Clottu, Anne-Charlotte Sahli, Bertica Châtelanat, Philippe de Dardel, Anne-Françoise Touraine, Erwin et Benedicte Saouter, Daisy Hurni, Colette Raguin, ainsi que 3 membres du comité, Claudine Botteron, Christine Vaucher et Christophe Matthey.

L'ordre du jour de l'assemblée, tel qu'énoncé dans l'invitation à y prendre part, est le suivant :

1. *Ouverture de l'assemblée, liste de présence,*
2. *Procès-verbal de l'assemblée générale du 2 octobre 2010,*
3. *Rapport du comité,*
4. *Comptes au 30 juin 2011,*
5. *Rapport des vérificateurs,*
6. *Discussion des rapports,*
7. *Nominations statutaires,*
8. *Budget de nos charges,*
9. *Divers.*

1. Ouverture de l'assemblée, liste de présence

Le président salue et remercie les personnes présentes à l'assemblée ; il fait circuler la liste de présence et fait prendre les inscriptions pour le repas.

2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 2 octobre 2010

Un rapport circonstancié reprenant de larges extraits de ce procès-verbal, ainsi que le rapport du comité présenté à cette assemblée, ont été adressés à l'ensemble des membres en mars 2011.

Personne ne demande la lecture intégrale du procès-verbal, lequel est adopté sans opposition.

3. Rapport du comité

C'est Mado Grize, déléguée du comité à Atar, qui s'exprime en son nom.

Elle présente tout d'abord un document écrit qui est distribué aux membres présents et qui donne un aperçu de la situation tout en relatant aussi les circonstances dans lesquelles elle a dû être rapatriée d'urgence le 15 mars. Ce document est annexé au présent procès-verbal.

Elle reprend ensuite, dans le cadre d'une discussion à laquelle prennent part plusieurs membres présents à l'assemblée, les différentes activités d'ACHEMA à Atar.

Action Chèvres : Il sied de signaler que 36 chèvres ont été achetées en tout ; 21 chèvres font actuellement l'objet d'un prêt et 16 contrats sont terminés et honorés mais il y a lieu de déplorer 15 pertes dues à diverses causes (maladie, abattage, etc.). L'achat de 10 nouvelles chèvres de la race Guerra est programmé, ces chèvres étant plus résistantes. L'objectif reste d'obtenir un cheptel de 50 chèvres dont la gestion sera progressivement confiée à l'association mauritanienne. Cet objectif pourra vraisemblablement être atteint d'ici 5 ans.

L'action « sacs du désert » a également été poursuivie au cours de la période écoulée. Les objets confectionnés à Atar sont vendus ici sur les marchés par les membres du comité, 4 fois à celui de Neuchâtel, 2 fois à Genève (sous la responsabilité de Christophe Matthey), enfin aux Prés d'Orvin avec le concours de l'association Narnia. Durant cet exercice, Mado a acheté 105 sacs et 114 pièces ont été vendues. L'action sera reconduite.

Il faut cependant relever que la vente des sacs n'est pas aisée. Elle suppose un contrôle qualité et esthétique exigeant pour que les sacs intéressent les acheteurs et les acheteuses.

Centre alimentaire : L'activité se poursuit régulièrement et plusieurs personnes ont pu faire leurs preuves durant cette année marquée par le départ précipité de Mado. Le centre de soutien alimentaire a fourni 50'432 repas (matin et midi). Il est presque quotidiennement contrôlé par un responsable.

Le séchage de légumes mis en route par Mado avec quelques femmes a rencontré un beau succès. Il est question d'étendre cette action et de la rendre pérenne sous la responsabilité des Mauritaniennes.

Relève : Les problèmes de santé qui ont affecté Mado ne l'empêcheront pas de retourner à Atar, mais l'obligent à se montrer prudente et surtout à prévoir et construire la suite de l'action d'ACHEMA, que ce soit en mettant en place des représentants responsables ou en assurant le transfert des responsabilités aux autochtones.

C'est bien entendu Nema Kabach qui assume la suppléance de Mado et la fonction de notre délégué sur place comme il l'a fait durant plusieurs mois ce printemps.

L'homme « à tout faire » qui se partage entre l'auberge et ACHÉMA est Sid Ahmed Saleck Maissaira. Il s'engage pleinement pour le ravitaillement quotidien et la surveillance du centre alimentaire, comme pour le contrôle des prêts de chèvres.

Nous pouvons toujours compter sur notre fidèle infirmier Mohamed Bilal, qui surveille l'état de santé des enfants accueillis dans notre centre (comme dans les 2 centres de Passerelles).

Enfin nos collaborateurs au centre, soit 2 cuisinières et un gardien-polyvalent, nous sont aussi fidèles.

4. Comptes au 30 juin 2011

Jean-Louis Grau présente et commente les comptes au 30 juin 2011 qui sont annexés au procès-verbal.

Ceux-ci présentent des produits pour Fr. 31'840, dont Fr. 28'561 de dons, parrainages et contributions multiples, et des charges pour Fr. 18'709, dont les positions principales sont le centre de soutien alimentaire (Fr. 15'720) et l'amortissement de l'aménagement initial du centre (Fr. 2'447). Il en résulte un excédent de Fr. 13'131.

Le bilan totalise Fr. 52'643, montant correspondant à notre capital, porté à ce niveau par le résultat de l'exercice.

Jean-Louis Grau signale cependant 2 erreurs apparues lors de la vérification des comptes, soit d'une part une erreur de saisie de Fr. 39, et d'autre part l'omission d'un compte en euros ouvert durant l'exercice auprès de la Banque cantonale neuchâteloise et comportant un solde de € 584. Ces erreurs seront rectifiées dans les comptes de l'exercice en cours, se traduisant toutes deux par une augmentation correspondante de notre capital.

5. Rapport des vérificateurs

Catherine Zuber-de Dardel a dû procéder seule à la vérification des comptes, l'autre vérificateur et la suppléante se trouvant empêchés. Elle confirme l'exactitude des comptes présentés, et spécialement la conformité des avoirs en banque à Neuchâtel et à Atar, sous réserve des 2 erreurs dûment signalées par Jean-Louis Grau.

Elle recommande à l'assemblée d'approuver le bouclage au 30 juin 2011, sous réserve bien sûr de rectification des erreurs mentionnées dans les comptes de l'exercice en cours.

6. Discussion des rapports

La discussion des rapports ayant eu lieu lors de leur présentation, personne ne demande qu'elle soit reprise. A l'unanimité, l'assemblée prend acte des rapports présentés et vote la décharge du comité.

7. Nominations statutaires

Les organes de l'association sont reconduits tacitement dans leur composition actuelle, qui est la suivante :

- Comité : Amiod de Dardel, président, Jean-Louis Grau, vice président, Christine Vaucher, trésorière, Claudine Botteron, secrétaire, Madeleine Grize, déléguée, Isabelle Bieri, Pascal Dessoulavy, Christian Yerly, Elena Gonzalez, Christophe Matthey et Fabien L'Eplattenier, membres,
- Organe de contrôle : Christophe Matthey et Catherine Zuber-de Dardel, vérificateurs, Renée Sallin, suppléante.

Le président informe l'assemblée que les deux aînés du comité, soit Claudine Botteron et lui-même, ont fait part au comité de leur désir d'être déchargés à la fin de l'exercice en cours.

8. Budget de nos charges

Mado remet et commente aux participants à l'assemblée le budget de l'exercice en cours, document également annexé au procès-verbal. Ce budget, calculé en ouguiyas mauritaniens convertis à raison de 250 UM pour 1 franc suisse, s'élève à Fr. 21'310.

L'essentiel de ce budget, soit Fr. 18'842, concerne notre centre de soutien alimentaire. Ce montant se répartit principalement entre deux positions, soit l'alimentation proprement dite (Fr. 8'860) et les salaires (Fr. 8'685). Il comporte une augmentation d'env. Fr. 3'000 sur le chiffre figurant dans le compte au 30 juin 2011, due essentiellement à l'adaptation des salaires, le SMIG mauritanien ayant passé de 20'000 à 30'000 UM. Les cuisinières et le gardien polyvalent sont payés au SMIG et les autres traitements ont été adaptés en conséquence, spécialement celui de Nema en fonction de ses nouvelles responsabilités. A noter que Mado elle-même a toujours renoncé à toute rémunération.

Dans le poste « salaires » est compris un 13^{ème} mois qui en l'occurrence compense les vacances dont il n'est guère question sous ces latitudes.

Dans la discussion qui suit, un participant à l'assemblée interroge le comité sur l'utilisation qui sera faite des fonds accumulés. Il est rappelé à ce sujet que ces fonds proviennent de la générosité des membres d'ACHEMA, particulièrement des partenaires-parrains qui se sont engagés pour quelques années, mais aussi et surtout de quelques gros dons qui ne se renouvelleront pas.

Le comité considère ces actifs comme une réserve qui lui permet d'assurer pour un certain temps la viabilité du centre de soutien alimentaire. Lorsqu'il a été créé, le 1^{er} janvier 2009, le comité s'est engagé – moralement – à le maintenir durant cinq ans, ce qui nous amène au 31 décembre 2013. Mais il est évident qu'il ne pourra être fermé d'un jour à l'autre à cette date. ACHEMA poursuivra donc son activité et fera en sorte que le centre subsiste. Pour quelle durée ? Personne ne peut le dire aujourd'hui ; cela dépendra en particulier du renouvellement des conventions de parrainage, ainsi que de la façon dont cette opération, comme les autres d'ailleurs, sera menée sur place lorsque sera venu le moment où Mado ne pourra plus se rendre à Atar.

Cela confirme évidemment la nécessité de poursuivre résolument notre objectif de responsabilisation des autochtones, les « cadres », mais aussi les femmes qui prendront le relais de nos diverses actions. Nema reste bien sûr le pilier dans lequel nous avons toute confiance.

Mado précise qu'elle poursuit son action pour l'instant, tout en fractionnant ses séjours en Mauritanie et en assurant un soutien quotidien depuis la Suisse.

Cela étant, le budget de l'exercice 2012/2013 est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

9. Divers

Au nom du comité, le président tient à remercier chaleureusement nos délégués sur place, Mado Grize et Nema Kabach, ainsi que leurs collaborateurs Mohamed Bilal et Sid Ahmed Saleck Maissara et l'équipe du centre pour leur engagement et leur efficacité. Mado leur transmettra.

Les membres du comité qui se sont engagés dans les diverses actions menées tout au cours de l'exercice écoulé sont aussi vivement remerciés.

Mado Grize invite tous les membres de l'association à venir en Mauritanie de manière à créer des contacts personnels avec les autochtones. Cela est important puisqu'il s'agit d'assurer progressivement d'assurer sa relève.

Un membre de l'assemblée propose que l'association participe aux frais de voyage de Mado. Cette question sera reprise par le comité.

L'assemblée est levée à 18 h. 20.

Procès-verbal établi d'après les notes prises en séance par Isabelle Bieri et revues par Madeleine Grize et Jean-Louis Grau.

Le président et secrétaire a.i.

Amiod de Dardel

Documents annexés au procès-verbal :

- Liste de présence
- Rapport de Madeleine Grize
- Comptes au 30 juin 2011
- Budget des charges de l'exercice 2012/2013